



Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Saint-Brieuc

**COMMUNE DE PLOUFRAGAN**  
**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2024**

Convocation du 5 novembre 2024  
Liste des délibérations affichée et publiée  
sur internet le 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze novembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

**PRESENTS** : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Paul PERSONNIC, Pierre MONFLIER, Christophe TRONET, Marie-Hélène PASCO et Martial COLLET

**ABSENTS** : Anthony DECRETON (donne pouvoir à Gabrielle GOUEDARD)  
Mari COURTAS (donne pouvoir à Christine ORAIN-GROVALET)  
Pierre-Yves BRUNEL (donne pouvoir à Pierre-Jean SALAUN)  
Yann LE GUEDARD (donne pouvoir à Luc STRIDE)  
David ROUALEN (donne pouvoir à Xavier BIZOT)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Annie LABBE

**Membres en exercice** : 33

**Présents** : 28

**Votants** : 33

## JEUNESSE EDUCATION

### 2024-844 SUBVENTION A L'ECOLE BILINGUE « DIWAN » – BP 2025

L'école bilingue DIWAN accueille trois enfants de Ploufragan scolarisés en élémentaire à la rentrée 2024/2025.

Mme A. LABBE informe de l'obligation de participer au financement de cette école bilingue en raison de l'absence de service sur la collectivité.

Le mode de calcul se base sur :

- la participation financière aux charges de fonctionnement pour la scolarisation extérieure (contingent obligatoire).
- le nombre d'élève ploufraganais présents dans cette école.

La participation pour 2025 est de 565,42 € par enfant scolarisé en élémentaire.

	Année 2024	Proposition année 2025
Ecole DIWAN	3 115,90€	1 696,26€

mis sur internet le 26 novembre 2024

Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le

ID : 022-212202154-20241112-DB202412NOV844-DE

La subvention attribuée à l'école bilingue DIWAN de Saint-Brieuc est basée sur le même calcul que celle attribuée aux autres collectivités en référence à la convention du 31/08/1998 (avec une augmentation annuelle liée au taux d'inflation INSEE).

Le conseil municipal est invité à adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- **par 23 voix** (R. Moulin, P. Gallerne, P. Dubrunfaut, A. Labbé, M. Laurent, V. Boulin, P. Cosson, M. Juhel, M. A. Le Flanchec, P.J. Salaün et son pouvoir P.Y. Brunel, C. Orain-Grovalet et son pouvoir M. Courtas, P. Labbé, E. Le Noa, S. Tréton, L. Stride et son pouvoir Y. Le Guédard, J. Lemaire, M. Le Cronc, P. Personnic, P. Monflier, C. Tronet)

- **9 voix contre** (B. Beuzit, A. Decreton représenté par son pouvoir G. Gouédard, X. Bizot et son pouvoir D. Roualen, A. Moisan, C. Pestel, R. Labarre, M. H. Pasco et M. Collet)

- **et 1 abstention** (G. Gouédard)

- **ATTRIBUE** la subvention à l'école bilingue « DIWAN » au titre de l'année 2025 pour un montant de 1 696,26€.

A Ploufragan, le 22 novembre 2024

LE MAIRE  
Rémy MOULIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE  
Annie LABBE

